

Portant nomination d'un Commandant de l'Armée  
de Terre de l'Armée Populaire Nationale.-

~~LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DE LA  
DEFENSE ET DE LA SECURITE.-~~

VISAS:-

- VU:- La Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
VU:- La Loi 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance  
019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines dispositions  
de la Constitution ;  
VU:- La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961, portant Organisation et Recrutement des  
Forces Armées de la République ;  
VU:- L'Ordonnance 1/69 du 6 Février 1969, modifiant la Loi 11/66 du 22 Juin  
1966, portant création de l'Armée Populaire Nationale ;  
VU:- L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970, portant Statut Général des Cadres de  
l'Armée Populaire Nationale ;  
VU:- L'Ordonnance 11/76 du 12 Août 1976, modifiant les Articles 6 et 7 de  
l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 ;

D.G.B.-

- VU:- Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974, portant création du Comité de  
Défense ;  
VU:- Le Décret 82/595 du 18 Juin 1982, fixant les Indemnités allouées aux Ti-  
tulaires de certains Postes Administratifs ;  
VU:- Le Décret 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Premier Ministre ;  
VU:- Le Décret 84/936 du 25 Octobre 1984, portant création et Organisation du  
Ministère de la Défense et de la Sécurité ;  
VU:- Le Décret 84/938 du 25 Octobre 1984, portant Organisation de la Structure  
du Cabinet du Ministère de la Défense et de la Sécurité ;  
VU:- Le Décret 84/939 du 25 Octobre 1984, portant réorganisation de l'Etat-  
Major Général de l'Armée Populaire Nationale ;  
VU:- Le Décret 84/944 du 26 Octobre 1984, portant Attributions et Organisation  
des Directions Centrales du Ministère de la Défense et de la Sécurité ;  
VU:- Le Décret 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'Approbation des  
Actes relatifs aux Intégrations, Avancements et Révisions des Situations  
Administratives des Agents de l'Etat ;

D.C.F.-

- VU:- Le Décret 86/1172 du 10 Décembre 1986, portant nomination des Membres du  
Gouvernement ;  
VU:- Le Décret 85/1434 du 17 Décembre 1985, portant Organisation des Intérim  
des Membres du Gouvernement ;  
VU:- Le Décret 85/8868 du 5 Octobre 1985, fixant Attributions et Fonctionne-  
ment de la Structure du Cabinet du Ministère de la Défense et de la  
Sécurité ;

- VU:- Le Décret 85/8858 du 5 Octobre 1985, fixant Attributions et Fonctionnement de la Direction de l'Instruction et des Ecoles ;
- VU:- L'Arrêté n°1437/PCF/FR/IDS/CL/CMT du 20 Février 1986, fixant Attributions et Fonctionnement du Commandement de l'Armée de Terre ;
- VU:- La Note de Service n° 1709/DG/PH/C.B du 29 Octobre 1984, relative à la Prise des Fonctions ;

**D É C R É T :**

Article I:- Le Colonel (Jean-Marie) MCKOKO en service au 3<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Motorisée, est nommé Commandant l'Armée de Terre de l'Armée Populaire Nationale cumulativement avec ses Fonctions Antérieures.

Article II:- Le Ministre de la Défense et de la Sécurité et le Ministre des Finances et du Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré, Publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera./-

**F A I T A B R A Z Z A V I L L E , L e 2 0 J A N V I E R 1 9 8 7**

Par le Président du Comité Central du  
Parti Congolais du Travail, Président de  
la République, Chef de l'Etat, Chef du  
Gouvernement, Ministre de la Défense et  
de la Sécurité;

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre ;

Le Ministre des Finances et du Budget ;

Ange-Edouard POUNGUI.-

ITIHI-OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-